



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
12/09/2025	12/09/2025	19	10	12	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme MARTINEZ Francine
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr GLADE Alain
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mme HAAS Valérie		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mr SAVIGNOL Hugues		

Délibération n°2025-09-16-10

Résultat du vote 17 pour

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour les accords-cadres de vérifications périodiques des installations réglementaires

Depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés / accords-cadres avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, il est proposé de renouveler la constitution de ce groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer ces accords-cadres sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des accords-cadres pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type d'accords-cadres seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses accords-cadres.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

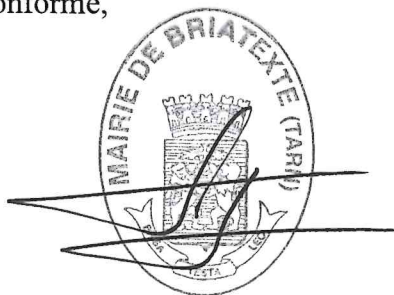
Vu les articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** la participation de la commune au groupement pour les accords-cadres suivants :
 - Lot n°1 – Vérification, maintenance et installation des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
 - Lot n°2 - Vérifications réglementaires des installations techniques.
 - Lot n°3 - Vérifications réglementaires des aires de jeux et des équipements sportifs
- ✓ **APPROUVE** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque accord-cadre souhaité suivant le modèle type ci-joint.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer cette convention.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer pour la collectivité les accords-cadres issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.
- ✓ **DÉSIGNE** la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, comme l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les accords-cadres.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

